



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Union européenne

Question écrite n° 117600

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur l'équipement des foyers européens en micro-ordinateurs. En effet, une récente étude de la presse spécialisée vient de révéler que la moitié des ménages de notre pays était équipée d'un « ordi » à leur domicile. Cet équipement qui paraît important au premier abord n'est pourtant pas le plus important de l'Union européenne. Il lui demande donc de lui préciser les statistiques de cet équipement informatique, pour chaque pays de l'Union. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'industrie.

Texte de la réponse

En matière de taux d'équipement des ménages en ordinateurs, la France se situe en Europe dans une position intermédiaire avec un taux d'équipement de 56 % ; les pays nordiques sont les pays qui possèdent le taux d'équipement le plus élevé supérieur à 70 %. Les taux d'équipement par pays sont les suivants : Allemagne : 77 %, Autriche : 62 %, Belgique : 57 %, Danemark : 85 %, Espagne : 57 %, Finlande : 71 %, France : 56 %, Grèce : 38 %, Hongrie : 41 %, Irlande : 58 %, Italie : 48 %, Luxembourg : 78 %, Pays-Bas : 80 %, Pologne : 40 %, Portugal : 41 %, République tchèque : 30 %, Royaume-Uni : 71 %, Slovaquie : 45 %, Suède : 82 %. Pour améliorer la situation, le Gouvernement a lancé différentes opérations parmi lesquelles on peut noter l'offre Internet accompagné destinée à simplifier les démarches d'équipement et à favoriser la formation de ceux qui souhaitent franchir le pas de l'informatique et de l'Internet ; cette offre disponible à l'achat du matériel informatique via les partenaires agréés se présente sous la forme d'une formule « clefs en main ». Un nouveau volet de l'opération « Internet accompagné » a par ailleurs été lancé le 8 mars 2007 avec pour objectif de favoriser l'accès de tous au multimédia et à Internet en aidant plus particulièrement les 1,2 million de foyers à revenus modestes qui ont des difficultés d'accès au crédit bancaire, comme les familles ayant des enfants boursiers ainsi que les personnes en insertion ; le dispositif, qui fait suite à celui qui avait été mis en place il y a trois ans pour équiper les étudiants, comprend un pack complet intégrant la fourniture d'un ordinateur, une connexion au haut débit et la formation à domicile, le tout pour un minimum d'un euro par jour sur une période maximale de quatre ans, les prêts qui s'inscrivent dans le cadre du microcrédit social sont de 300 à 3 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117600

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1162

Réponse publiée le : 10 avril 2007, page 3577